

GUIDE PRATIQUE DES DÉCHETS



Prévention,
réemploi,
recyclage,
**je m'y
engage.**

TERRES DE
MONTAIGU

ÉDITO



Antoine CHÉREAU

Président de Terres de Montaigu
Communauté d'agglomération

« **Nous produisons 30% de déchets en moins comparé à la moyenne vendéenne, 60% de moins que la moyenne nationale.**

Ces performances remarquables démontrent l'engagement de tous en faveur de l'environnement, encouragé par un principe simple mis en place depuis de nombreuses années : plus j'évite de générer des déchets, plus je trie... et moins ma facture est élevée.

Si de prime abord ce système peut paraître contraignant, force est de constater que vous l'avez largement adopté. Et, avec en moyenne moins de 60€ par habitant et par an, le coût de ce service est maîtrisé. »



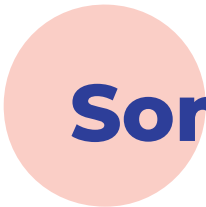
Damien GRASSET

Président de la commission
Habitat, Urbanisme et Déchets

« **Trier ses déchets est capital pour notre environnement. C'est une habitude que chacun doit aujourd'hui avoir et promouvoir.**

Pour bien trier à la maison et à la déchetterie, Terres de Montaigu édite ce guide qui vous apportera toutes les informations utiles.

Bien trier, c'est bien, mais réduire sa production de déchets, c'est encore mieux ! C'est pourquoi, vous y découvrirez aussi des conseils et astuces pour aller plus loin, en apprenant à consommer différemment pour viser le « zéro déchet ». »



Sommaire

La redevance incitative	4 à 5
Pour recycler, il faut trier !	6 à 8
Les déchèteries, mode d'emploi	9 à 10
Astuces & Prévention	11

LA REDEVANCE INCITATIVE

LE PRINCIPE

La redevance incitative a été mise en place en 2001. Elle fonctionne sur un principe simple : **plus l'usager trie les emballages, le verre, le papier, les déchets alimentaires et de jardin, les textiles, les encombrants et les déchets dangereux ou toxiques... moins il a besoin de présenter son bac à la collecte et moins il paye.**

Terres de Montaigu facture semestriellement, aux usagers de la collecte des déchets ménagers, une redevance qui couvre l'intégralité des coûts du service.

Elle comprend

Une partie fixe

définie en fonction de la composition du foyer

Elle permet de financer :

- La collecte
- Les charges liées au traitement des déchets
- Le tri des emballages et la fourniture des sacs jaunes
- La collecte et la gestion des colonnes « verres » et « papiers »
- L'accueil et la gestion des déchèteries
- Les 4 premiers accès déchets verts et les 4 premiers accès « autres déchets »
- Les charges de structure liées au service environnement

Une partie variable

Elle prend en compte le nombre de vidage du conteneur dans le semestre et, à partir du 5^{ème} accès à la déchèterie, chaque entrée supplémentaire (en distinguant les végétaux des autres déchets).



Nombre de personnes par foyer	1	1 à 3	4 à 5	6 à 7	8 et plus
Volume du conteneur préconisé	80 litres	120 litres	180 litres	240 litres	340 litres
Volume du conteneur directement inférieur	non concerné	non concerné	120 litres	180 litres	240 litres
Volume du conteneur directement supérieur	non concerné	180 litres	240 litres	340 litres	non concerné

BIEN ÉQUIPÉ POUR MIEUX TRIER

Le ramassage des déchets ménagers et des emballages (sacs jaunes) s'effectue de manière **simultanée tous les 15 jours** en porte à porte (ou à proximité) selon un calendrier de collecte qui dépend du lieu d'habitation (disponible au service environnement).



Je place les ordures ménagères dans **des sacs fermés**, par mesure d'hygiène, avant de les déposer dans mon bac.



Les sacs posés à côté ou au dessus de mon bac **ne seront pas collectés**.



Je respecte l'**interdiction formelle de déposer** dans mon bac des déchets liquides, des cendres chaudes ou tout autre déchet corrosif susceptible de s'enflammer.



Je ne mets pas de déchets recyclables ou de sacs jaunes dans mon bac.



Je place les emballages recyclables dans **mes sacs jaunes**.



LE SAVEZ-VOUS ?

Les démarches liées à la gestion des déchets peuvent désormais être effectuées en ligne via le site internet de votre commune.

Qu'il s'agisse d'un **changement de situation, d'une demande de carte de déchèterie ou de la consultation de vos levées de bac**, l'ensemble des services est regroupé dans la rubrique « Démarches en ligne » du site.

OPTEZ ÉGALEMENT POUR LE PRÉLÈVEMENT EN LIGNE !

Simple et pratique, il peut être activé directement depuis la rubrique « Démarches en ligne ».



ATTENTION

Le brûlage des déchets et le dépôt de déchets en-dehors des lieux prévus à cet effet sont **strictement interdits** et passibles d'amende.



LE SAVEZ-VOUS ?

Les conteneurs enterrés pour plus de service

Un trop plein de déchets ? Ça déborde ?
Vous avez oublié de sortir votre poubelle ?
Nous avons une solution.

En effet, le **service « dépannage »** existe en complément du service de collecte des ordures ménagères en porte à porte.

Vous pouvez déposer vos déchets ménagers dans le conteneur prévu à cet effet. Une carte d'accès spécifique vous sera attribuée contre participation financière.

Pour les résidences secondaires seulement, il est possible d'utiliser ce service en remplacement du conteneur à ordures ménagères.



POUR RECYCLER, IL FAUT TRIER !

EMBALLAGES



DANS
LE SAC JAUNE

APLATIR
les emballages
NE PAS
LES IMBRIQUER !



Emballages plastiques



Sacs, sachets et films
en plastique



Pots, boîtes et
barquettes en plastique



Emballages en carton



Emballages métalliques



Petits emballages
métalliques



LE SAVEZ-VOUS ?

Inutile de laver vos emballages,
il suffit de bien les vider.

La vaisselle plastique n'est pas
considérée comme un emballage.
Elle doit être jetée dans la poubelle
« ordures ménagères ». **Privilégiez la
vaisselle et les gobelets réutilisables.**



VERRES



**DANS LE
CONTENEUR
À VERRE**

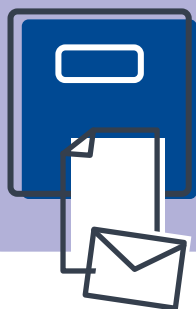
Recyclable à l'infini, le verre est transporté vers l'usine de recyclage.



LE SAVEZ-VOUS ?

La vaisselle, les ampoules et les vitrages sont à déposer en déchèterie, les couvercles et capsules avec les emballages.

PAPIERS



Les papiers sont transportés vers l'**usine de recyclage**.

**DANS LE
CONTENEUR
À PAPIER**



LE SAVEZ-VOUS ?

Dites non à la publicité en apposant un autocollant **Stop Pub** sur votre boîte aux lettres.

COMPOSTAGE

DANS
LE COMPOSTEUR

VALORISEZ

vos biodéchets
et RÉDUISEZ de

30%

le contenu de
votre poubelle

Déchets de jardin & de cuisine
à mettre dans le composteur.



Tontes de pelouse,
branchages, petites tailles
de haies, écorces, fleurs
et plantes fanées, feuilles
mortes...

Épluchures de fruits et légumes,
coquilles d'oeufs, marc et filtres
de café, sachets de thé ou
tisane, restes de repas, cendres,
essuie-tout, feuilles de papier
journal...



Les avantages du compostage :

- Réduction de la quantité de déchets mis dans le conteneur.
- Réduction des odeurs provenant du bac.
- Recyclage et production d'un compost pour votre potager et vos jardinières.



SE PROCURER UN COMPOSTEUR

Terres de Montaigu met à disposition des
composteurs et des bioseaux.

Pour faire votre demande, rendez-vous
dans la rubrique « Démarches en ligne »
du site de votre commune.

TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

DANS LE CONTENEUR
TEXTILE



Tous les textiles d'habillement
(vêtements, petite maroquinerie –
sac, ceinture -), linges de maison et
chaussures peuvent être rapportés
pour être valorisés, quel que soit leur
état, même abîmés, usagés, déchirés,
troués...

Ils doivent être placés propres et secs
dans un sac et les chaussures liées par
paire. Selon leur état, les vêtements,
linge de maison et chaussures déposés
à une adresse identifiée seront reportés
ou recyclés.

Pour connaître le point
de collecte prêt de chez
vous, rendez-vous sur
refashion.fr/citoyen/fr



LE SAVEZ-VOUS ?

Usés ou juste démodés, déchirés ou
troués, tous vos vêtements et pièces de
linge peuvent être réutilisés ou recyclés,
à condition d'être propres et secs.

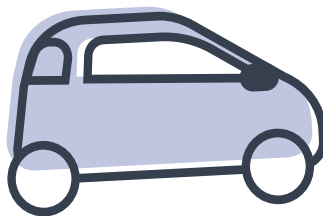
LES DÉCHÈTERIES, MODE D'EMPLOI

	La Motte Boufféré 📍 Montaigu-Vendée	Saint-Père La Bruffière 📍	Soulette Rocheservière 📍
Lundi	8h-12h 15h-18h	9h-12h	9h-12h
Mardi	9h-13h 15h-18h		
Mercredi	9h-13h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	
Jeudi	9h-13h 15h-18h		
Vendredi	9h-13h 14h-18h	14h-18h	14h-18h
Samedi	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h	9h-13h 14h-18h

Fermées les jours fériés.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les déchèteries de Terres de Montaigu sont accessibles pour les particuliers avec **un véhicule de moins d'1,90 m** de haut à l'aide d'un badge.



Nombre d'accès

Inclus dans la partie fixe de votre redevance, par année civile.

4 pour le dépôt de **tous types de déchets**
4 pour les **déchets verts**

(ordures ménagères interdites)

En supplément

A partir du 5^{ème} accès, chaque entrée supplémentaire est facturée selon la grille tarifaire en vigueur en distinguant les végétaux (1,49 €) des autres déchets (4,84 €).

L'accès est interdit aux tracteurs et véhicules de plus de 3,5 tonnes.

L'accès des véhicules d'une hauteur supérieure à 1,90 m s'effectue par le pont bascule situé sur chaque déchèterie.

Une pesée en entrée et en sortie de chaque déchèterie est réalisée. Le service rendu est ensuite facturé à l'utilisateur selon le poids déposé et en fonction du flux apporté.

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



Cartons



Papier



Verre



Textile



Végétaux



Gravats



Ferraille



Objets valorisables



Palettes



Bois



Objets de la maison
et du jardin



Déchets
d'équipement
électrique
et électronique



Plastiques
rigides



Plastiques souples



Polystyrène



Déchets
dangereux
peinture,
solvant, etc.



Plaques
de plâtre



Déchets
ultimes



Ampoules

LA VALORÉTRIE à coté de la déchèterie de La Motte, Boufféré Montaigu-Vendée

Tout habitant du territoire peut déposer des objets ou matériaux sur une des 3 déchèteries. Parmi ces objets, certains présentent un intérêt en terme de réemploi ou de démantèlement. Les agents de déchèterie mettent de côté ces objets ou matériaux. Ils seront transportés jusqu'à la Valorétrie pour y trouver une seconde vie. Ainsi, **seuls les dépôts sur les déchèteries alimentent la Valorétrie.**

Toute personne peut ensuite se rendre dans les espaces ouverts au public de la Valorétrie pour acheter des objets à prix modique.

HORAIRES D'OUVERTURE :
Mercredi, Vendredi & Samedi de 14h à 18h



ASTUCES, & PRÉVENTION



LA FIN DES SACS PLASTIQUES

Les sacs plastiques à usage unique sont interdits en caisse et dans les rayons.

Pensez à vous munir systématiquement de sacs cabas réutilisables, d'un cabas à roulette, d'un panier, d'un sac à dos...

Le commerçant peut également vous proposer des sacs kraft ou biosourcés à usage unique, du vrac, des consignes...

Privilégiez les producteurs locaux, le fait maison, les contenants réutilisables.



GOBELETS RÉUTILISABLES

Pour vos événements, privilégiez la vaisselle réutilisable, ou celle biodégradable.

LES DASRI



Un éco-organisme collecte et traite les **déchets de soins, piquants, coupants ou souillés**. Retrouvez les points de collecte sur www.dasri.fr/nous-collectons/

LES ASTUCES EN +

- Acheter en petite quantité et uniquement en fonction du besoin.
- Privilégier le bon conditionnement, au détail ou en vrac, et les produits avec moins d'emballage (concentré ou éco recharges).
- Boire l'eau du robinet.
- Limiter les impressions papier et privilégier la diffusion de documents par courriel.
- Préférer les produits réutilisables.
- Éviter les produits jetables (lingettes nettoyantes, rasoirs jetables,...)
- Économiser les piles en utilisant des piles rechargeables. Déposer les piles usagées dans les conteneurs spécifiques.
- Bien distinguer DLC (Date Limite de Consommation « À consommer jusqu'à... ») et DLUO (Date Limite d'Utilisation Optimale « À consommer de préférence avant... ») au-delà de laquelle la denrée est encore consommable mais certaines qualités peuvent être altérées.
- Congeler pour mieux conserver ses aliments.
- Accommoder les restes.
- Privilégier la réparation et le réemploi.
- Privilégier l'échange, le partage ou la location de matériel avec un ami, un voisin ou un proche.
L'achat est divisé et son usage optimisé.

MON MÉMO TRI

Le ramassage des déchets ménagers et des emballages s'effectue de manière simultanée tous les 15 jours en porte à porte (ou à proximité) selon un calendrier de collecte qui dépend du lieu d'habitation.

BESOIN D'AIDE OU DE RENSEIGNEMENTS ?

Votre mairie vous accompagne.

Consultez le site internet de votre commune ou contactez directement votre mairie.



**TERRES DE
MONTAIGU**